

REUNION DU 14 AVRIL 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le jeudi quatorze avril deux mille vingt deux, à vingt heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué le 7 Avril 2022, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal DONNET, Maire,

Etaient présents : M. GREAUME Jacques, M. BECKER Jean-Claude, M. DUVAL Christian, M. THIERRY Pierre, M. VIMARD Sébastien, Mme MASSELINE Joëlle ;

Etaient absents excusés : M. VASSE Ludovic, Mme GOLAIN Emmanuelle, Mme VARNIERE Marie, Mme RODRIGUEZ Sophie
Mme CARREY Alexandra a donné procuration à M. THIERRY Pierre,
Mme RAMOS Nadège a donné procuration à M. DONNET Pascal
M. TAUVEL Bertrand a donné procuration à M. GREAUME Jacques

Le procès verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
M. BECKER Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

N°2022-23 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 dressé par Monsieur le Trésorier Municipal et visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il déclare que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2022-24 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, présidé par M. Jean-Claude BECKER, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Pascal DONNET, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-constate les différents résultats de l'exercice :

- Section de Fonctionnement : - Opérations de l'exercice : dépenses : 592 841,48 €
recettes : 662 483,48 €
- Résultat reporté : excédent : 138 921,93 €
soit un excédent de clôture de 208 563,93 Euros

- Section d'Investissement : - Opérations de l'exercice : dépenses : 211 461,29 €
(restes à réaliser : 67 825,00 €)
recettes : 308 006,50 €
(restes à réaliser : 4 740,00 €)
- Résultat reporté : déficit : 26 702,53 €
soit un excédent de clôture de 69 842,68 Euros et un excédent de clôture de 6 757,68 € (en tenant compte des restes à réaliser)

soit un excédent global de clôture de 215 321,61 Euros en tenant compte des restes à réaliser.

- approuve à l'unanimité ces résultats et le Compte Administratif 2021 dans son ensemble.

N°2022-25 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après réunion préalable de la Commission des Finances, examen article par article et par chapitre, VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2022 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec opérations, équilibré en recettes et en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement : 751 949,93 €
- Section d'investissement : 306 113,47 €

N°2022-26 VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux suivants pour l'année 2022, sans augmentation par rapport à 2021 :

- Foncier bâti : 37,39 %
- Foncier non bâti : 46,72 %

N°2022-27 PARTICIPATION 2022 DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SIVOS

Dans sa délibération du 13 avril 2022, le conseil syndical du SIVOS a fixé le montant de la participation 2022 à 246 567 € pour la commune d'Epreville. Etant donné que la commune d'Epreville a déjà payé 77 737 € au titre de l'année 2022, il reste une somme de 168 830 € à payer jusqu'au mois de décembre 2022. Les mensualités seront donc de 21 104 € du mois de mai au mois de novembre 2022 et 21 102 € pour le mois de décembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mensualisation des participations au SIVOS et les montants indiqués ci-dessus.

N°2022-28 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 : REFECTION DE LANTERNES ET DE 2 PORTEES DE RESEAUX SOUTERRAIN ROUTE DU HAVRE

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2022-0-76240-M5280 et désigné « Route du Havre » dont le montant prévisionnel s'élève à 11 880,00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 445,00 € TTC. Il s'agit de la réfection de lanternes et deux portées de réseau souterrain Route du Havre. Le montant à régler sera peut-être inférieur mais il faut délibérer sur le montant total de la participation prévue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2022 pour un montant de 5 445,00 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

N°2022-29 ATTRIBUTION D'UN LEG A LA COMMUNE

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un habitant de la commune, décédé, a rédigé des dispositions testamentaires au profit de la commune principalement pour l'entretien

de l'église. La commune est ainsi légataire d'une somme, déduction faite des frais d'enregistrement, d'environ 130 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce legs.

N°2022-30 SUBVENTION EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Dans sa délibération du 21 mars dernier, le conseil municipal a délibéré pour verser une aide d'urgence d'un montant de 1 000 € au FACECO en faveur des victimes du conflit de l'Ukraine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, maintient le montant de la subvention à 1 000 € mais décide de verser cette somme à l'association Fécamp Amitié Ukraine et décide par conséquent d'annuler la délibération N°2022-19 du 21 mars 2022.

N°2022-31 DESIGNATION D'UN ELU POUR SIGNER LES PERMIS ET DECLARATIONS PREALABLES AU SENS DU CODE DE L'URBANISME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sans la participation au vote de M. Pascal DONNET, Maire,

Désigne Monsieur Jacques GREAUME pour prendre les décisions et signer les actes nécessaires à l'instruction des permis et déclarations préalables au sens du Code de l'urbanisme nécessaires aux projets auxquels Monsieur le Maire est intéressé.

N°2022-32 TRAVAUX DE REFECTION DU SOL DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite aux travaux d'accessibilité réalisés en 2021 à la bibliothèque, le sol doit être refait dans les toilettes et il a été proposé de refaire le sol de toute la bibliothèque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de refaire la totalité du sol de la bibliothèque et retient les devis présentés ci-dessus.

Fait à EPREVILLE, le 21 Avril 2022

Le Maire, Pascal DONNET

